



THERMOGRAPHIE : RESITITUTION DES IMAGES

Nous vous informons que les images de thermographie peuvent toujours être récupérées en Mairie aux horaires d'ouverture.

A cet effet, il vous suffit de vous munir d'une pièce d'identité et de la taxe foncière.

Vous avez également la possibilité d'adresser votre demande de restitution à l'adresse mail suivante: thermographie@belloy-en-france.fr en joignant les pièces justificatives susmentionnées.